AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3515
FR0013183985-FS0988

10 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 septembre 2020, la société Versant Ventures IV, LLC (1 Sansome Street, Suite 3630, San Francisco, CA 94014-4464, Etats-Unis d'Amérique), agissant pour le compte des fonds Versant Side Fund IV, LP et Versant Venture Capital IV, LP, dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 576 428 actions GENSIGHT BIOLOGICS représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENSIGHT BIOLOGICS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 32 827 362 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.